



N° 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE  
CONVOCAION  
26 FÉVRIER 2015****DATE D'AFFICHAGE  
26 FÉVRIER 2015****NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 23**L'an **deux mil quinze**Le **cinq mars à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence deMonsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. Mme DUPERROUX.****M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.****Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.****M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.****Mme MERLE. M. FUMOUX. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.****Mme FERREIRA.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. BOUCHET. M. HUSSON. M. VALERO. M. BOUTONNAT.****Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire indique au Conseil que par courrier du 22 janvier 2015, le député Gérard CHARASSE l'a informé de l'inscription au budget du Ministère de l'Intérieur du financement à titre exceptionnel et non reconductible, pour la commune de Lapalisse, d'une opération intitulée "Aménagement de bourg", pour un montant de 9 000 €.

Il propose d'affecter cette subvention aux travaux d'aménagement de la rue du commerce, de la rue de la fraternité et du boulevard de l'Hôtel-de-Ville et d'approuver le nouveau plan de financement de cette opération qui s'établit ainsi :

Dépenses = 337 975 € HTRecettes :

- Contrat Communal d'aménagement de bourg = 101 392,50 €
- Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur = 9 000 €
- Autofinancement = 227 582,50 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau plan de financement des travaux d'aménagement de la rue du commerce, de la rue de la fraternité et du boulevard de l'Hôtel-de-Ville qui s'établit ainsi :

Dépenses = 337 975 € HTRecettes :

- Contrat Communal d'aménagement de bourg = 101 392,50 €
- Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur = 9 000 €
- Autofinancement = 227 582,50 €.

**OBJET :****Aménagement de  
la rue du  
Commerce, de la  
rue de la  
Fraternité et du  
boulevard de  
l'Hôtel de Ville -  
Subvention  
exceptionnelle -**

- de solliciter le versement de la subvention exceptionnelle de 9 000 € allouée au titre de la réserve parlementaire.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :  
Accusé de réception de la télétransmission  
le :

